



Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 – Centre CNUCED/OMC du commerce international

Onzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/55/797) qui présente le plan général du projet de budget du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal 2002-2003. À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général au Siège et a eu un échange de vues avec les représentants du Centre à Genève, par visioconférence.

2. Le Comité note que l'esquisse budgétaire est présentée conformément à la procédure et aux dispositions administratives qu'il avait recommandées au paragraphe 11 de son rapport publié sous la cote A/53/7/Add.3 et que l'Assemblée générale a approuvées dans sa décision 53/411 B. En vertu de ces dispositions, au mois de mai de l'année précédant l'exercice biennal de l'ONU, le CCI doit présenter simultanément à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité, et au Comité du budget, des finances et de l'administration de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour qu'il l'approuve, le plan général de son projet de budget pour la première année de l'exercice biennal suivant avec une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour la deuxième année, le montant des ressources nécessaires étant libellé en francs suisses comme dans le budget de l'OMC.

3. Il ressort des paragraphes 6 et 7 du rapport que les ressources nécessaires pour le Centre du commerce international sont estimées à 30 221 800 francs suisses pour 2002 et à 30 322 800 francs suisses (estimation préliminaire) pour 2003. Comme il est indiqué au paragraphe 5 du même rapport, les estimations qui figurent dans l'esquisse budgétaire proposée « représentent une augmentation de 3,7 % en termes réels », due essentiellement au fait que l'on a décidé de financer une réunion annuelle du Forum exécutif et de renforcer les propres compétences du Centre en matière de commerce électronique, « phénomène qui revêt une importance de plus en plus critique dans le cadre de toute stratégie nationale de développement des exportations ».

4. Le Comité note en outre que la manifestation susmentionnée a été inaugurée à titre expérimental en 1999 et qu'elle a pour objet de renforcer la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition d'élaborer et gérer des stratégies nationales de développement des exportations. Deux réunions ont déjà eu lieu avec un financement assuré par le Gouvernement suisse et une troisième, qui sera également financée par la Suisse, est prévue en septembre 2001. Le Comité a été informé que, vu le succès rencontré par cette initiative, le Centre estime que le Forum exécutif

ne devrait plus être financé sans un apport de ressources provenant du budget ordinaire, même si l'on peut présumer que des fonds extrabudgétaires seront disponibles pour plusieurs années. Il note que cette activité entre dans le cadre de l'exécution du sous-programme 6 du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, par le Centre du commerce international.

5. Il a été par ailleurs indiqué au Comité que les ressources inscrites au budget ordinaire serviraient à financer la préparation des travaux sur les questions de fond et que les fonds extrabudgétaires seraient dorénavant utilisés pour financer les frais de voyage des participants des pays les moins avancés et assurer la diffusion des résultats au niveau national.

6. Le Comité rappelle que le projet de budget-programme détaillé du CCI pour l'exercice biennal 2002-2003 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC à l'automne 2001 sur la base des décisions que l'Assemblée générale et le Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC auront prises au sujet de l'esquisse budgétaire, comme l'Assemblée l'a indiqué dans sa décision 53/411. Il souhaiterait recevoir dans ce contexte des informations sur les résultats qui auront été obtenus avec les nouvelles dispositions administratives. Il pourra néanmoins être amené à faire des observations ou des recommandations complémentaires lorsqu'il examinera le chapitre 11B (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Cela étant, le Comité recommande que l'esquisse budgétaire proposée pour le CCI soit approuvée.